

MAIRIE DES MAYONS

83340 LES MAYONS - Tél : 04 94 60 00 93 - Email : mairielesmayons@wanadoo.fr

FÊTE DES CHATAIGNES 2024

Dimanches 13 et 20 octobre

Demande de participation aux fêtes des châtaignes 2024

Dossier à renvoyer à la mairie des Mayons avant le 28 septembre 2024

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Activité :

N° SIRET (Obligatoire) :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Statut juridique : (cocher la case)

Cat. N° 1 : artisan /___/

Cat. N° 2 : artiste libre /___/

Cat. N° 3 : agriculteur /___/

Cat. N° 4 : Autre à préciser (restauration rapide, ...) /___/.....

Métrage demandé pour le stand (8,00 € le mètre linéaire pour toutes les catégories,

.....X 8,00 =

Demande de branchement électrique **7,00€** la journée: oui /___/ non /___/ (cocher la case)
(Prévoir rallonges).

Dates demandées :

Dimanche 13 octobre 2024 : oui /___/ non /___/ (cocher la case)

Dimanche 20 octobre 2024 : oui /___/ non /___/ (cocher la case)

Produits présentés

Attention, l'exposant ne pourra présenter que sa production, énumérée ci-dessous.
Des contrôles seront effectués pendant l'exposition :

Produits :

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces obligatoires à joindre au dossier

Pour les artisans :

- Un D1 (extrait d'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 1 mois, à demander à la chambre des métiers) ;

Pour les artistes libres :

- Soit une attestation d'inscription à la MDA (maison des artistes) ;
- Soit une attestation d'inscription à la Chambre des métiers ;
- Soit un justificatif du statut d'auto-entrepreneur ou micro-entrepreneur ;

Pour les agriculteurs :

- Copie de l'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole ;

Pour toutes les catégories :

- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile pour les foires et les marchés (de l'année en cours) ;

- Un chèque à l'ordre de « **Les Mayons en Fêtes** » du montant des droits d'emplacement par jour de manifestation :

$$\begin{aligned} & \text{Nombre de mètres..... X 8,00 € Xnombre de jours de fête} \\ & \quad + 7,00€ électricité Xnombre de jours de fête \\ & \quad = € \end{aligned}$$

- Un chèque de caution de 100,00 € par jour de fête (pour éviter les inscriptions fantaisistes) qui sera rendu à la fin de la journée, à l'heure du démontage autorisé des stands.

(Le démontage des stands est prévu à 18 heures et pourra être modulé en fonction de la fréquentation de la manifestation. Dans tous les cas l'heure sera confirmée par une annonce).

REGLEMENT GENERAL

Conditions d'admission :

Ces fêtes sont réservées prioritairement aux habitants du village et aux artisans et producteurs professionnels en situation régulière vis à vis de leur organisme de tutelle.

Quelques revendeurs pourront être acceptés à condition que leurs produits ne concurrencent pas ceux des artisans ou des producteurs présents, qu'ils soient de qualité et que la preuve de leur provenance puisse nous être fournie si cela nous paraît nécessaire pour éviter les contrefaçons.

Dans la limite des places disponibles, priorité sera donnée aux plus anciens exposants, puis dans l'ordre d'arrivée des demandes. Seuls les exposants en règle pourront participer.

Sélection :

Seuls les dossiers complets, arrivés avant le 28 septembre, seront examinés. Les dossiers refusés pour unique raison de manque de place seront mis sur liste d'attente et pourront être acceptés en cas de désistement justifié.

La commission tiendra compte du type de la production et de sa qualité, du siège de l'entreprise ou de l'exploitation, du nombre de produits similaires (nous éviterons une mise en concurrence trop importante) et du nombre de places disponibles (la manifestation se tiendra au cœur du village). Elle n'aura pas à justifier ses décisions, qui seront sans appel.

L'acceptation pour un jour demandé n'entraîne pas forcément l'acceptation pour un autre.

Droits d'inscription et caution :

Ils doivent obligatoirement être joints à ce dossier d'inscription. Ils ne pourront être rendus que si la manifestation est annulée ou si l'exposant peut justifier d'un cas de force majeure.

Installation, démontage :

L'installation se fera à partir de 7 heures et devra être terminée à 9 heures. Tout emplacement inoccupé après 9 heures sera remis à la disposition des organisateurs. Seuls les organisateurs décident de l'attribution des emplacements. Aucune contestation ne sera acceptée.

Les véhicules devront être déchargés rapidement et ne pourront pas rester garés derrière les stands. Les stands ne pourront pas être démontés avant 18 heures. Les véhicules ne pourront pas non plus y accéder avant cette heure. Tout contrevenant ne verra pas sa caution lui être restituée.

Programme :

Marché artisanal et agricole toute la journée.

Petite restauration sur place, à acheter sur les stands. Des tables seront mises à disposition.

Animations musicales. Castagnade « monstre » tout l'après midi.

Signature de la demande

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement général et m'engage à m'y conformer scrupuleusement.

Fait à le Signature :